



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### programmes

Question écrite n° 33692

### Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement des sciences de la vie de la terre en lycée. En effet, il souhaite souligner les liens forts qui existent entre cette matière et la vie des jeunes gens, futurs adultes notamment sur la connaissance du vivant, le respect de la nature et de l'environnement, la passerelle vers divers domaines de formations et d'emplois. Ainsi, cet enseignement transmettant des informations fondamentales de culture générale, ajustées aux préoccupations contemporaines de la société, le maintien de cette matière de la seconde à la terminale est proposé. Il souhaite connaître des intentions du Gouvernement sur ce point.

### Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive ; six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies ; un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Baroin](#)

**Circonscription :** Aube (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33692

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 octobre 2008, page 9159

**Réponse publiée le :** 2 décembre 2008, page 10475